PROCES-VERBAL

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 27 JANVIER 2022

Après avoir déclaré la séance ouverte, Monsieur Jean-Claude VILLEMAIN, Président, demande à l'Assemblée de désigner son Secrétaire de séance.

Monsieur Alexandre OUIZILLE se voit confier cette tâche.
Il procède alors à l'appel nominal des membres du Conseil de l'Agglomération Creil Sud Oise.

Présents :

M. Jean-Claude VILLEMAIN
Mme Marine FILIPIDIS
M. Jean-Pierre BOSINO
M. Gérard WEYN
M. Frédéric BESSET
M. Jean-Michel ROBERT
M. Michel BLARY
M. Hervé LEFEZ
Mme Sophie LEHNER
M. Jean-François DARDENNE
Mme Catherine DAILLY
M. Alexandre OUIZILLE
M. Fabrice MARTIN
M. Hervé ROBERTI
M. Karim BOUKHACHBA (absent de la délibération n°22C001 à la délibération n°22C002 - présent de la délibération n°22C003 à la délibération n°22C012)
M. Thierry BROCHOT
Mme Döndü ALKAYA
Mme Catherine MEUNIER
M. Cédric LEMAIRE
Mme Loubina FAZAL (absente de la délibération n°22C001 à la délibération n°22C002 - présente de la délibération n°22C003 à la délibération n°22C012)
Mme Fabienne LAMBRE
M. Ammar KHOULA
M. Hicham BOULHAMANE (absent de la délibération n°22C001 à la délibération n°22C002 - présent de la délibération n°22C003 à la délibération n°22C012)
M. Azide RAZACK
M. Rémy RUFFAULT (absent de la délibération n°22C001 à la délibération n°22C002 - présent de la délibération n°22C003 à la délibération n°22C012)
Mme Brigitte LOBGEOIS
M. Olivier CARRE
Mme Patricia RICHARD
M. Didier CARON
Mme Ginette DECOURTRAY
M. Michel DUPLESSI
M. Loïc PEN

Représentés :

Mme Badia ZRARI donne pouvoir à M. Jean-François DARDENNE
M. Raymond GALLIEGUE donne pouvoir à M. Hervé LEFEZ
Mme Bérénice TALL donne pouvoir à Mme Sophie LEHNER
M. Emmanuel PERRIN donne pouvoir à M. Thierry BROCHOT
Mme Najat MOUSSATEN donne pouvoir à Mme Fabienne LAMBRE
M. Ahmet BULUT donne pouvoir à Mme Sophie LEHNER

Mme Valérie LEFEVRE donne pouvoir à M. Jean-François DARDENNE
Mme Agnès PELFORT donne pouvoir à M. Frédéric BESSET
M. Laurent TARASSI donne pouvoir à M. Frédéric BESSET
Mme Isabelle ROSE MASSEIN donne pouvoir à M. Alexandre OUIZILLE
Mme Florence BOQUET donne pouvoir à M. Gérard WEYN

Absents excusés :

M. Didier ROSIER
Mme Caroline JACQUEMART
M. Johann LUCAS
M. Michaël SERTAIN
Mme Céline LESCAUX
M. Abdelkrim KORDJANI
Mme Gillian ROUX
Mme Caroline BREBANT

SOMMAIRE

22C001 - DECISIONS DU BUREAU 4
22C002 - DECISIONS DU PRESIDENT 4
22C003 - DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2022 4
22C004 - BUDGET ANNEXE LES MARCHES DE L'OISE – AUTORISATION DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT (APCP) 11
22C005 - MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS 12
22C006 - MISE A DISPOSITION DE L'INSPECTEUR HYGIENE ET SECURITE 14
22C007 - SMVB - COMPTE-RENDU D'ACTIVITES 2019-2020 14
22C008 - RAPPORT DEVELOPPEMENT DURABLE 2021 15
22C009 - RAPPORT ANNUEL 2021 : SCHEMA INTERCOMMUNAL DE MUTUALISATION DES SERVICES 16
22C010 - DEPLOIEMENT DE PASS NUMERIQUES : BILAN DE L'EXPERIMENTATION, PROLONGATION DU DISPOSITIF ET EXTENSION DU CADRE DE DISTRIBUTION 17
22C011 - MODIFICATION DES STATUTS DU SIVT 18
22C012 - CONVENTION RELATIVE AUX CHEMINS DE RANDONNEE PEDESTRE ETABLIE AVEC LE COMITE DEPARTEMENTAL DE RANDONNEE PEDESTRE DE L'OISE – ANNEE 2022 19

M. VILLEMAIN :

Bonsoir à tous. Tous mes vœux de bonne et heureuse année et je vais faire le plus mauvais jeu de mots, que j'ai fait aussi en bureau communautaire, c'est que je souhaite que cette année vous soit plus positive que l'année 2021 pour vous et pour vos familles. Et bien sûr, tous mes vœux de développement et de rayonnement de notre agglomération. Ceci étant dit, je passe la parole à Monsieur OUIZILLE qui est notre cadet le plus jeune pour l'appel.

22C001 - DECISIONS DU BUREAU

M. VILLEMAIN :

Rapport n°1, décisions du bureau. Vous avez la liste des décisions qui ont été prises en bureau de notre agglomération. Y-a-t-il des questions ? Des observations ? Je n'en vois pas. Y-a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Merci.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'UNANIMITE, décide :

- d'entériner lesdites décisions.

22C002 - DECISIONS DU PRESIDENT

M. VILLEMAIN :

Rapport n°2, décisions du président. Même chose. Y-a-t-il des questions ? C'est clair pour tout le monde. Y-a-t-il des abstentions ? Des oppositions ? Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'UNANIMITE, décide :

- d'entériner lesdites décisions.

M. VILLEMAIN :

J'ai omis de vous dire que le compte-rendu du conseil de décembre vous sera envoyé et adopté au conseil de mars.

22C003 - DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2022

M. VILLEMAIN :

Rapport n°3, débat d'orientations budgétaires. Je vais vous présenter un petit mot d'introduction, disons d'orientations politiques. Je laisserai notre vice-président aux finances vous commenter les chiffres. C'est un peu l'émission télévisée, je suis les lettres, il est les chiffres. Tout d'abord, il y a une projection de la rétrospective de l'année 2021 avant de voir les orientations.
[Diffusion film]
Voilà, nous venons de prendre connaissance de cette rétrospective 2021 et vous mesurez tout le travail réalisé par notre collectivité. Malgré une année marquée par la pandémie, nous avons engagé de nombreux chantiers et fait avancer beaucoup de projets. Je tiens à remercier l'ensemble des équipes qui, sous la houlette du directeur général des services, ont su impulser cette dynamique sur notre territoire. Et bien sûr, vous remerciez, vous tous, pour avoir contribué aussi à cette avancée.

Nous allons aborder les orientations budgétaires pour cette année qui s'ouvre à nous. L'ACSO a ses ratios au vert. Sa santé financière est bonne. Monsieur OUIZILLE va nous en faire le diagnostic. Cependant, il ne faut pas occulter que l'élaboration budgétaire reste un exercice difficile à réaliser. Les conférences budgétaires, auxquelles vous avez participé, vous ont donné la tonalité : investir pour les années futures mais prudence face à des recettes budgétaires toujours plus incertaines. L'excédent constaté à la clôture de l'exercice 2021 est de l'ordre de 11 millions et notre capacité de désendettement reste inférieure à 3 années. Ces éléments nous ouvrent des perspectives d'investissement conséquentes mais nous devrons quand même faire des choix. Ces éléments budgétaires rapidement posés, je voudrais insister sur les projets importants que nous avons retenus collectivement lors des échanges budgétaires. Nous le savons, notre territoire va accroître son attractivité et nous devons nous préparer à cette mutation en anticipant du mieux possible ce changement important. J'ose dire que nous bénéficions d'un alignement des planètes et vous avez vu que dernièrement l'arrêté d'utilité publique inter préfectoral a été signé le 21 janvier, ce qui est une bonne chose pour nous puisque maintenant, à part bien sûr une contestation devant le tribunal administratif qui est toujours possible par les tenants de l'immobilisme en matière de transport collectif, tout devrait rouler comme sur des rails si j'ose employer cette image mais j'ai bon espoir et nous devons continuer à surveiller, à être vigilants pour que ça avance et que ça avance, j'allais dire, normalement. Lors du dernier bureau, nous avons validé une mise à jour du projet de territoire de notre agglomération. Un séminaire des élus va être organisé prochainement et nous allons nous appuyer sur les réunions publiques organisées dans les 11 communes de l'ACSO pour venir l'étayer et l'abonder dans le sens voulu par la population. Ces prochaines années seront décisives et viendront conforter et renforcer la mutation qu'a déjà engagé notre territoire. Il nous faut anticiper l'arrivée de la ligne Roissy Creil Picardie. A ce sujet, je vous invite à ne pas considérer que tout est acquis. La fronde des élus du département voisin du Val d'Oise continue à être violente et leur volonté de faire capoter le projet est tenace. Et donc, je le répète, nous devons être vigilants. Nous aurons à défendre encore et encore ce projet structurant qui va ouvrir le département et la région Hauts de France sur la plateforme de Roissy et sur la France. La poursuite des études relatives au pôle gare et les études sur la circulation nous donneront la tonalité des investissements que nous devrons mobiliser sans oublier la passerelle ferroviaire inter urbaine qui enjambera le faisceau ferré et ouvrira la gare sur les deux entrées structurantes au nord et au sud. Cette connexion au grand Paris aura sans nul doute des avantages mais aussi des inconvénients. Ce sont tous ces aspects que nous devons analyser et appréhender pour que notre territoire sorte gagnant de ce virage important qui nous tourne vers Roissy. Nous avons une énorme carte à jouer et nous gagnerons la partie que si nous sommes en capacité de disposer d'un jeu fourni en atouts. Ces atouts nous les connaissons. Nous sommes les héritiers d'un patrimoine riche. Il nous appartient de le faire fructifier et de le mettre en valeur en aménageant les berges de l'Oise entre Saint Leu d'Esserent et Creil, dans un premier temps, mais plus haut, je l'espère, en créant un hébergement de groupes pour la pratique des sports et des loisirs de plein air et d'un bistro de pays à Saint Vaast les Mello sur l'ancien site Rocamat. Je n'oublie pas l'étude qui va conduire à la valorisation du patrimoine exceptionnel des carrières. La préservation de l'environnement et la transition écologique sont des cartes maîtresses que nous devons intégrer à toutes nos réflexions. Nous avons pris la mesure des enjeux sur ce territoire qui a été martyrisé et malmené depuis trop de décennies par les crises industrielles successives. Nous en sommes les héritiers aussi. Il nous appartient de léguer aux générations futures un environnement réparé, cicatrisé. Même si certaines plaies ne pourront pas être complètement pansées, nous sommes engagés dans une résilience importante qu'il me plait à souligner. Nous avons engagé le plan climat air énergie, lancé l'atlas de la biodiversité notamment. Plus concrètement, nous sommes extrêmement attentifs à la gestion de l'eau potable. Et je rappelle que nous avons étendu à travers des avenants les mêmes conditions de prix de l'eau pour tous. En sont essentiellement bénéficiaires les habitants des communes ex PSO qui vont constater une baisse significative de leurs factures d'eau. Nous n'oublions pas d'intégrer à nos réflexions les attendus de la loi AGEC (Anti Gaspillage et Economie Circulaire) qui introduit à compter du 31/12/2023, c'est à dire demain, le tri des biodéchets. Nous allons travailler à réduire les déchets à la source, à mieux prévenir le tri, à accompagner les

citoyens pour prendre conscience de l'utilité du geste de tri. Le développement des espaces urbains, des friches laissées pour compte est incontournable sur notre agglomération. Enfin, j'ose le dire, nous voyons les premières réalisations se concrétiser. Le projet de reconversion de Marinoni-Goss avec la démolition d'une première partie des bâtiments et les travaux de dépollution courant premier semestre 2022 sont une première avancée que nous devons saluer. Le lycée Gournay va lui aussi faire l'objet d'une démolition totale avec, je le souligne, un travail de mémoire important pour ne pas oublier cet atout qui appartient bien sûr au passé mais qui a formé les hommes du présent. Ces deux dossiers ont, je le sais, énormément mobilisé les équipes. Je tiens à les remercier pour le travail accompli. Ces deux sites vont connaître une métamorphose totale avec une reconversion économique pour Marinoni-Goss et un projet mixte pour Gournay qui viendra compléter l'offre de près de 1 000 logements sur le quartier Gournay. L'habitat occupera une part importante et doit être traité transversalement. Les nombreux outils dont est dotée l'ACSO nous permettent, en 2022, de répondre à bien des aspects du logement : une OPAH déployée sur toutes les communes, des documents d'urbanisme et des services qui encadrent les marchands de sommeil et qui les combattent, un PLH en voie de finalisation, les conventions NPNRU abouties. Je souligne également l'engagement fort qui est le nôtre dans l'accompagnement des copropriétés dégradées. Nous maintenons les aides aux associations dans le cadre de la politique de la ville. Nous renouerons avec les assises de la politique de la ville sur un format plus ambitieux qui nous ouvrira le champ des possibles notamment en partageant les expériences d'autres territoires et en associant encore plus les habitants de notre territoire. Ce qui fait la richesse de notre territoire est la présence de très nombreux emplois liés à une activité économique dynamique. Si nous pouvons nous féliciter de cet essor, il n'en demeure pas moins que le chômage qui touche nos habitants n'est pas en relation avec des emplois vacants qui ne trouvent pas preneurs. Nous avons un réel problème de formation. Nous avons déployé et renforcé des nouveaux services pour accompagner les demandeurs d'emplois et nous poursuivons et renforçons nos efforts. Cependant, il nous faudra être plus engagés encore et nous devrons réfléchir à de nouvelles offres de formation à proposer. Et la réflexion doit se poursuivre pour la création d'une mission formation au sein de nos services. Nous avons mis en place une réelle relation de confiance et de partenariat avec le monde économique comme en témoigne le dispositif de territoire d'industrie. Élargit à 6 EPCI, nous avions envisagé les premières rencontres le 5 janvier dernier que nous avons dû repousser à des jours meilleurs à cause de la Covid-19. Cependant, une dynamique s'installe sur le sud de l'Oise et elle sera porteuse de retombées positives j'en suis sûr. Ces projets majeurs ne seraient rien sans une indispensable cohésion sociale que nous portons à travers des dispositifs que nous avons su faire vivre ici plus qu'ailleurs. Je pense notamment à la MJD qui est la deuxième structure la plus active de France sans occulter bien sûr la politique unique que nous menons pour lutter contre les violences intra familiales. Je redis ici ma volonté de voir émerger un lieu dédié aux femmes, aux jeunes filles, un genre de carrefour des femmes où chacune pourra trouver une réponse à son ou ses problèmes. Vous le constatez, mes chers collègues, la tâche est ample mais pas impossible. Nous avons, eu égard à l'ambition que nous affichons, procédé à un renforcement des effectifs rendu aussi nécessaire par le développement des missions de l'ACSO. L'année qui s'annonce sera toute aussi riche que celle écoulée et même je l'espère plus. Vous êtes toutes et tous investis dans vos missions et les résultats sont là. En 2022, ils devront être là. Nous aurons l'occasion de venir, à compter du mois d'avril, à la rencontre de tous les habitants pour échanger et poser cette question naturelle « A quoi sert l'ACSO ? » De beaux chantiers en perspective. Je suis prêt, vous êtes prêts à les aborder avec la sérénité que les finances de l'ACSO m'autorisent et vous autorisent, avec la détermination que l'urgence climatique me commande, avec la volonté de rendre le meilleur de l'ACSO à nos concitoyens. Je vous remercie. Monsieur OUIZILLE.

M. OUIZILLE :

Merci Monsieur le président. Je vais démarrer cette discussion sur les chiffres en disant qu'on se situe en effet dans ce moment d'alignement des planètes que vous évoquez et le fait qu'évidemment nous, dans le détail, il faut qu'on aligne du coup les moyens humains, les chiffres pour que cet alignement

des planètes, qui est en fait une accélération dans la transformation de notre agglomération, soit évidemment possible. Je ne vais pas revenir sur les deux premiers éléments de contexte, vous êtes rentré dans le détail de ce que sont les grands projets qui sont conduits sur l'agglomération. Je m'arrête sur ces deux derniers messages. Une perspective de croissance favorable. Ça, c'est le contexte national que l'on connaît puisque c'est un contexte de reprise après des années qui sont extrêmement difficiles mais des contraintes budgétaires à anticiper. Le pays sort avec une dette bien plus élevée que celle avec laquelle il est rentré dans la crise et on devine, pas de procès d'intention mais on imagine que le gouvernement n'entend pas s'appuyer sur certaines ressources pour combler cette dette et que nous, nous pourrions être mis d'une manière ou d'une autre à contribution pour lever cette contrainte budgétaire. Donc, méfiance sur ce que peut être l'avenir pour les différentes compensations qu'on peut avoir. Une situation financière saine. Des taux d'intérêts bas. En effet, juste pour vous donner un ordre d'idée, en fin d'année, nous empruntions encore 5 millions d'euros à un taux qui est autour de 0,75, même un petit peu inférieur à ça, 0,72 %. C'est un peu plus que l'année dernière (0,58) mais il y a une inflation qui est un petit peu différente. Donc, ça reste des taux qui sont extrêmement bas et intéressants et qui reflètent ce que vous disiez Monsieur le président à savoir cette situation financière saine de l'agglomération. Je vous propose de rentrer maintenant un peu plus dans le vif du sujet en commençant par la section de fonctionnement. Yves SOCKEEL tenait à ce que je commence par les recettes donc, je commence par les recettes avec plaisir. Les recettes réelles globales hors recettes exceptionnelles, elles sont globalement stables autour de 65 millions d'euros, un tout petit peu moins 64,4 millions d'euros. Pour deux tiers, il s'agit de fiscalité : 46,4 millions d'euros avec une hausse des bases foncières (3,4 %), qui là est une décision de l'Etat, qui vient augmenter un petit peu évidemment nos recettes fiscales. Et puis derrière, évidemment, des dotations et des subventions de partenaires qui viennent également en recettes. Des reversements des communes pour 400 000 € qui correspondent en fait à la mutualisation sur ce nouveau service commun informatique notamment. Et puis, au niveau des recettes exceptionnelles, des cessions d'immobilisations pour 3 millions d'euros. Maintenant, si on s'intéresse aux dépenses de fonctionnement, il y a une progression des dépenses réelles qui est limitée, qui est de 2 %. Il y a une augmentation des charges courantes. Alors, avec un chiffre qui a l'air impressionnant comme ça, +17,5 %, mais qu'il faut comprendre en voyant qu'il y a eu ce transfert du service commun et donc il y a des reversements des communes qui viennent compenser ces charges courantes. Et puis, aussi, cette augmentation des frais de personnel qui, là, est aussi importante mais qui s'explique par l'ambition que nous avons. Donc 4 éléments pour bien comprendre les différentes strates qui expliquent cette augmentation des frais de personnel. Premier élément le GVT, ce qui est le plus classique : l'avancement des carrières et des grades dans notre agglomération. Deuxième point, le RIFSEEP que nous avons voté l'année dernière mais qui est en année pleine et qui donc produit pleinement ses effets. Cette égalisation que nous avons souhaitée entre l'ensemble des agents qui travaillent dans l'agglomération et la manière dont ils sont rémunérés. Les recrutements 2021 sur lesquels nous avons déjà délibéré mais qui ont évidemment été effectués au fil de l'eau et qui maintenant sont en année pleine. Et puis, dernier point, de nouveaux recrutements pour affermir l'ambition de cette agglomération. Je vais rentrer tout de suite, même s'il y a une délibération spécifique, Monsieur le président si vous le voulez bien, dans ces recrutements parce qu'il faut bien, évidemment, comprendre de quoi il s'agit. D'abord, un ou une chef.fe du service de développement économique. Pour l'instant, on a une DGA qui est à la fois DGA, directrice du secteur et chef de service. Donc, c'est bien si on peut venir renforcer ces missions parce qu'il faut qu'elle puisse continuer à les assurer si on ne veut pas l'emmener dans une situation un peu plus compliquée. Un burn out pour le dire simplement. Quelqu'un qui arrive sur les permis de construire pour améliorer la qualité du service rendu sur les avis que nous pouvons émettre sur les permis de construire. On est régulièrement en dépassement et puis les choses sont un peu éclatées entre différentes personnes, or, évidemment, c'est très important qu'on assure ces missions et ce suivi. Un ou une chargé.e de projet aménagement. L'idée c'est d'améliorer le niveau de réalisations que l'on peut avoir sur nos dépenses d'investissement en matière de voirie, en matière de bâtiments parce qu'aujourd'hui il y a une personne qui s'occupe de ça et évidemment avec l'augmentation de notre ambition, les choses sont

plus compliquées. Quatrième point, quelqu'un qui puisse conduire les projets sur Gare cœur d'agglo car on quitte les phases d'études pour entrer dans des phases de réalisation et donc là évidemment il faut un suivi plus fort de ces sujets. Et puis, pour les 3 autres postes, un ingénieur eau et assainissement. Je vous rappelle qu'on s'est donnés une ambition très nette qui est de rénover le réseau par 1/50ème donc faire en sorte qu'on ait une régénération du réseau. Ça, ça demande un suivi, évidemment. Le poste sur le SIG mais qui, en fait, est en partie mutualisé et que les communes financent largement. Donc, là, pour le coup ce n'est pas vraiment une dépense supplémentaire à ce niveau-là. Et puis, sur les déchets, on a un numéro vert qui est complètement pris d'assaut, entre 1 500 et 2 200 appels par mois selon les mois et donc, il faut quelqu'un pour relayer la personne qui s'en occupe, avoir une forme de doublure sur ce poste. Voilà, Monsieur le président, sur les frais de personnel. Et ce qui explique cette augmentation, c'est vraiment notre ambition pour l'agglomération dans les années qui viennent. Des dépenses imprévues qu'on augmente de 400 000 € pour deux raisons : le Covid mais aussi ce qu'il se passe sur le marché de l'énergie. Garder une sécurité sur ce sujet parce qu'évidemment vous le savez et on le voit dans toutes nos collectivités, c'est extrêmement violent ce qu'il est en train de nous arriver sur les questions énergétiques. Et puis, le contingent des participations qui est stable à 11,5 millions d'euros mais qui révèle en son sein des évolutions. On a une baisse de la contribution de l'agglomération au SMDO qui nous permet de financer à la fois l'avenant transport, le budget annexe transport parce qu'évidemment il y a eu cette extension du réseau. Et puis aussi également une augmentation sur la contribution incendie de l'agglomération. Mais par ce jeu de reversement, les choses sont relativement stables. Voilà pour l'essentiel sur ces dépenses de personnel. Je vous propose de passer juste en quelques mots sur la section d'investissement. Des dépenses réelles d'investissement qui augmentent : +7,2 millions d'euros. Ça correspond à l'ambition que vous avez affichée Monsieur le président. Ça correspond aussi au fait qu'on passe de phases d'études à des phases de réalisation comme je le disais tout à l'heure. Un déficit 2021 qui est faible en fait : 150 000 €. Et, après dotations, subventions, autofinancement qui sont évidemment les premières manières de financer ces investissements, on équilibre par un emprunt de 14,3 millions d'euros. Ce qui me permet de passer sur l'état de la dette. Ce qui peut être vraiment le plus rassurant pour notre agglomération. On a une dette qui est classée 100 % en risque faible. On ne peut pas faire mieux en fait. Quand on est une collectivité comme nous, A1 c'est ce que l'on peut faire de mieux. Donc, il n'y a pas de possibilité d'être à 2 ou à 3. Quand on est une collectivité comme l'agglo, on fait A1 et c'est le plus faible risque qu'on puisse avoir. Pour les 4/5ème, cette dette, elle est à taux fixe donc aucun risque de taux sur 4/5ème du périmètre de ces 25 millions d'euros. Et puis des taux inférieurs à 2 pour 92,5 % de la dette. Et une capacité de désendettement qui est inférieure à 3 ans. Sachant, je vous le rappelle, que la moyenne de la strate elle est autour de 6-7 ans et que l'on est en danger à partir de 10-12 ans. On est dans une situation disons de vigilance à partir de 10-12 ans. Donc, on est vraiment dans une situation financière qui est quand même excellente de ce point de vue-là. Donc, voilà pour cette année. On peut toujours être plus vertueux. On va travailler sur les déchets, ce que vous avez dit Monsieur le président, avec mon collègue Monsieur ROBERT qui est là pour continuer les optimisations qu'on peut obtenir et puis nous-mêmes travailler sur les déchets pour faire baisser la quantité d'OMR, d'ordures ménagères résiduelles, qui peut nous coûter un petit peu. Et puis, évidemment continuer à sécuriser nos recettes dans les années à venir. Et donc voilà pour ce DOB 2022. On reviendra avec des chiffres plus précis au moment du budget. Et je voudrais vraiment remercier Yves SOCKEEL et les services qui ont bien préparé ces choses-là dans des situations de service qui sont un petit peu compliquées avec des gens qui sont absents. Et donc merci beaucoup aux équipes pour tout ce qu'elles ont fait pour la préparation de ce DOB. Merci.

M. VILLEMAIN :

Je vous remercie Monsieur OUIZILLE. Vous avez la parole. Qui la veut ? Oui, Monsieur BOULHAMANE.

M. BOULHAMANE :

Bonsoir tout le monde. Peut-être juste en introduction, me joindre aux remerciements qu'a exprimés Monsieur OUIZILLE sur la qualité des documents, très clairs et qui nous permettent d'avoir une vision plutôt simple de la situation, en tout cas dans des termes plutôt clairs. Je ne reviens pas sur l'ensemble du débat d'orientations budgétaires, en tout cas sur les orientations prises par l'agglomération. Je voulais juste intervenir pour avoir quelques informations complémentaires concernant un point bien précis qui est exprimé dans le document qui nous a été communiqué. Et je ne suis pas sûr de bien l'avoir compris donc c'est vraiment un complément d'information plus qu'une intervention sur le fond. Il est fait référence à une aide que l'Etat s'était engagée à verser à l'agglomération dans le contexte sanitaire que l'on a connu. Une aide de quasiment 2 millions d'euros qui semblerait ne pas avoir été finalement versée et j'ai un peu du mal à comprendre. Est-ce que ça n'a toujours pas été versé ou c'est juste un « décalage » comptable en termes d'exercice ? Et, si ça n'a pas été versé, quelles sont les raisons, en tout cas les justifications que l'Etat donne à l'agglomération sur le fait de ne pas avoir « tenu son engagement ».

M. VILLEMAIN :

Alors, je ne voudrais pas être trop méchant vis-à-vis des services de l'Etat mais à force de couper dans les moyens des services publics, ce qui est arrivé c'est que ça bouchonne dans les services et on a une recette qui n'a pas été prise en compte par les services de l'Etat pour l'année 2021. Et donc, sans cette recette, on rentrait dans les critères d'attribution de cette aide de 2 millions que vous avez cité. Mais, bien sûr, cette recette, à un moment donné, est réapparue et l'Etat l'a réintégré dans nos comptes 2021. C'est la magie de la journée supplémentaire où l'Etat peut remettre tout à jour. Et donc, on sort des critères d'attribution de cette aide de 2 millions. Donc, ils nous demandent de la reverser. Alors, ils nous avaient demandé, je précise la finesse, de rentrer cette recette qu'on aurait touché en 2022 sur les comptes 2021. Et ensuite, l'Etat, s'étant aperçu de son erreur, nous demande de payer en 2021 ce qui est compté en 2022. Voilà. Donc, si vous voulez c'est une aide qui aurait dû ne pas venir mais qui est arrivée parce que les services de l'Etat n'avaient pas tout pris en compte. Et je n'incrimine pas les fonctionnaires, j'incrimine la politique gouvernementale de suppression des emplois dans la fonction publique. En plus de ça, les services étaient en plein déménagement. Ils sont en pleine réforme aussi de structure et autres. Et avec mes collègues du bureau, quand on a reçu les différents responsables de la DFI Oise, on leur a bien expliqué que ce qu'ils faisaient c'était un démembrement, un démantèlement du service public finances dans les départements et qu'on allait avoir des répercussions négatives nous collectivités territoriales. Ça n'a pas manqué. La restructuration n'est pas finie que nous avons déjà une première répercussion. Voilà. Je pense avoir répondu à votre question Monsieur BOULHAMANE. Bien, d'autres questions ? Oui, Jean-Pierre.

M. BOSINO :

Simplement, pas rallonger mais en même temps le débat d'orientations budgétaires c'est un moment important pour nos collectivités que ce soit dans nos communes ou sur l'agglomération et donc, c'est bien qu'on dise quand même quelques mots. Enfin moi, en tout cas, je souhaite dire quelques mots. D'abord, pour effectivement souligner, le président et Alexandre OUIZILLE l'ont fait, le fait qu'on est plutôt dans une situation dynamique par rapport à notre agglomération. Et c'est important parce que souvent l'agglomération creilloise a été décriée, méprisée par un certain nombre de gens dans ce département et ailleurs. Et donc, de montrer aujourd'hui que nous sommes dans une situation plutôt dynamique de développement pour profiter de ce qui arrive. On parlait de la liaison Roissy-Creil-Picardie. On pourrait aussi parler de la liaison Seine-Nord-Europe. Tout cela fait que, comme notre situation géographique, nous sommes évidemment bien placés. Donc moi, je partage les orientations qui ont été proposées, qui visent justement à accompagner ces potentialités qui sont là et à profiter de ces potentialités. Evidemment, j'étais intervenu les années précédentes pour dire que nous avions

à être très prudents sur la question budgétaire, la question des finances de notre agglomération parce que je rappelle que, et il y a une des diapos qui le montre, la plus grosse dépense de notre agglomération c'est le reversement des attributions de compensation à nos communes. Et ces attributions de compensation, elles ne peuvent être reversées qu'à partir du moment où l'agglomération continue à encaisser de la fiscalité économique puisque c'est le seul impôt que l'agglomération encaisse. Et donc, moi, les années précédentes, je soulignais le fait qu'il nous fallait être attentif à la fiscalité économique et donc, au développement économique de l'agglomération pour pouvoir continuer à verser les attributions de compensation voire même, on l'avait évoqué il y a des années en arrière, envisager, ce n'est pas le cas pour 2022 évidemment, des attributions de solidarité entre l'agglomération et les communes. Alors, on fait déjà les fonds de concours pour les petites communes de l'agglomération et c'est une bonne chose l'aide à l'investissement pour les petites communes, mais, dans l'avenir, peut-être qu'on pourrait faire mieux si on va au bout des projets qui sont les nôtres y compris sur le retour de l'industrie dans l'agglomération et le site Goss en est un bel exemple. Dans ce cas, on sera en capacité de faire ça. Un mot sur les questions de l'énergie : 400 000 € pour les dépenses imprévues. Il n'y a pas que ça mais il y au moins ça. C'est partout pareil dans le pays. Je pense qu'on aurait intérêt à s'exprimer là-dessus pour protester contre ce qui est en train de se passer. On citait les chiffres. Avec Catherine DAILLY, nous étions au Conseil départemental lundi. Pour le budget du département, c'est +600 000 € pour le chauffage des installations du Département. Dans notre ville à Montataire, c'est 200 000 €. Mais c'est partout pareil. C'est insupportable d'autant que nos communes vont être doublement pénalisées : la hausse de l'énergie en direct que l'on va devoir payer et ce qui va arriver à nos concitoyens les plus en difficulté, ceux qui souffrent le plus de ces situations qui ne manqueront pas, forcément, de se tourner vers nos collectivités pour chercher de l'aide. Oise Habitat, un des deux plus gros bailleurs de notre agglomération avec l'OPAC de l'Oise qui est surtout implanté sur Nogent mais Oise Habitat sur Montataire, Creil, Villers Saint Paul, Saint Leu, Saint Maximin, Saint Vaast… Oise Habitat vient d'annoncer, on vient de prendre la décision au conseil d'administration, une augmentation des provisions de charges pour éviter que les locataires de Oise Habitat se retrouvent, au moment de la régularisation, à devoir reverser de l'argent à Oise Habitat. Je prends cet exemple des locataires, des bailleurs sociaux mais vous imaginez ce qu'il va se passer pour ceux qui sont locataires des passoires énergétiques qui sont dans notre agglomération, des logements loués par des marchands de sommeil. Et l'agglo travaille effectivement à faire en sorte de lutter contre ces marchands de sommeil et c'est une bonne chose. Un mot sur les déchets. Alexandre OUIZILLE l'a dit et il en est aussi pour quelque chose avec Jean-Michel. Au SMDO, c'est une bataille permanente aux élus communautaires qui doivent siéger au SMDO d'être présents parce que c'est une bataille permanente dans ce syndicat qui couvre l'ensemble du département. Et, ce qui a été obtenu n'est pas acquis définitivement même si le nouveau délégataire du centre de valorisation énergétique a permis de faire baisser aussi la facture. N'empêche que vous voyez peut-être dans la presse ce qui se passe du côté du Beauvaisis où la taxe d'enlèvement des ordures ménagères va de nouveau augmenter. Nous n'avons pas de taxe d'enlèvement des ordures ménagères. Nous avons fait le choix de financer l'enlèvement des déchets par la fiscalité. Eh bien, il faut absolument que l'on travaille sur ces questions de tri et de collecte. Voilà. Et puis, juste un dernier mot sur la dette, l'emprunt. On inscrit 14 millions mais peut-être que vous nous redirez combien on a réellement emprunté en 2021. On n'a pas emprunté la somme qu'on avait affiché évidemment. Je dis ça parce que, bon il n'est pas là, mais Monsieur SERTAIN, chaque année, nous faisait ce numéro-là en disant mais vous êtes fous d'emprunter des sommes pareilles. A chaque fois, il fallait lui expliquer que c'était inscrit mais qu'on ne le faisait pas forcément. Et sur la dette, moi je pense qu'il ne serait pas juste qu'on fasse payer cette fameuse dette dont on parle depuis très longtemps, la crise du covid en a rajouté évidemment, mais ce ne serait pas juste parce que dans les 18 derniers mois les plus riches de notre pays, les milliardaires, viennent d'encaisser 240 milliards supplémentaires. 240 milliards, c'est un chèque de 3 500 € pour chaque habitant de ce pays. C'est le budget de l'hôpital public multiplié par 4. C'est ça 240 milliards qui se répartissent sur quelques dizaines d'individus. Il faut réfléchir à ça mais en tout cas, il serait évidemment inacceptable qu'on nous présente la facture à nous qui avons déjà beaucoup à faire. Et le président est revenu sur

la question des services publics, ceux de l'Etat. Donc, on a cassé la DGFIP, on a cassé l'Equipement, on a cassé La Poste, on a cassé EDF-GDF, on a cassé un certain nombre de grands services publics dans notre pays mais on vient voir les collectivités pour nous vendre des Maisons France Services. C'est quand même extraordinaire. Les Maisons France Services c'est quoi ? C'est faire payer aux collectivités la mise en place d'un certain nombre de services publics qui ont été cassés par l'Etat. C'est proprement scandaleux. Et donc, oui il y a de l'argent, il faut aller le prendre là où il est.

M. VILLEMAIN :

Monsieur BOSINO, je voudrais quand même vous signaler 2 choses. La première c'est que vous avez mis en cause un absent et ce n'est pas bien parce que ça souligne son absence. La deuxième c'est que Monsieur OUIZILLE va vous répondre parce qu'il doit avoir le chiffre de l'emprunt de l'année 2021.

M. OUIZILLE :

Yves, je parle sous votre contrôle, ce doit être 5 millions d'euros. C'est ce que j'ai dit au début.

M. VILLEMAIN :

Voilà. Tout est relatif bien sûr et comme l'a rappelé Alexandre OUIZILLE tout à l'heure, ce n'est que le débat d'orientations budgétaires et les chiffres peuvent bouger dans un sens ou dans un autre même si on essaye d'être, au moment du débat d'orientations budgétaires, le plus près possible de la réalité comme vous tous dans vos communes. Voilà. D'autres interventions ? Je n'en vois pas. On prend acte qu'il y a bien eu un débat d'orientations budgétaires et que vous avez eu toutes les informations que vous avez demandées. Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'UNANIMITE, décide :

- de prendre acte du débat d'orientations budgétaires pour 2022.

22C004 - BUDGET ANNEXE LES MARCHES DE L'OISE – AUTORISATION DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT (APCP)

M. VILLEMAIN :

Monsieur OUIZILLE pour le rapport n°4.

M. OUIZILLE :

Pour pouvoir procéder aux acquisitions avant le vote du budget, on ouvre ici des autorisations de programme et crédits de paiement. C'est un reliquat et c'est en fait un oubli, pour être tout à fait sincère, sur toutes les APCP qu'on a passées en décembre. Et là, c'est sur les Marches de l'Oise avec la reprise d'un bâtiment et la revente de parcelles telles qu'on peut le faire de manière régulière sur les Marches de l'Oise. Voilà Monsieur le président. Je n'ai pas grand-chose à dire d'autre là-dessus.

M. VILLEMAIN :

Des questions ? Des abstentions ? Des oppositions ? Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'UNANIMITE, décide :

- de réviser l'autorisation de programme et crédits de paiement suivante :
  - AP 10 Acquisitions foncières.

22C005 - MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

M. VILLEMAIN :

Monsieur OUIZILLE pour le rapport n°5.

M. OUIZILLE :

Modification du tableau des effectifs. Je ne vais pas revenir sur les 7 postes que j'ai déjà décrits tout à l'heure lors du DOB. Sur les informations qu'il y a en plus dans cette délibération, il y a le tuilage de notre directrice de la communication et des relations extérieures qui est prévu par la délibération, vous le voyez dans le tableau qui est situé à la fin. Et puis, il y a assez classiquement pour 2 postes : agent d'entretien, chauffeur de collecte des déchets, une extension des grades possibles pour recruter. Et donc, c'est la même logique que d'habitude dans ce type de délibération, l'objectif c'est d'augmenter le vivier de candidats potentiels pour l'agglomération, Monsieur le président.

M. VILLEMAIN :

Des questions ? Des abstentions ? Des oppositions ? Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'UNANIMITE, décide :

- D'autoriser la création de postes selon les dispositions suivantes :

Création de poste permanent	Cat	Grade(s)	Recrutement par voie contractuelle
Chef.fe du service développement économique	A	Attaché Principal Attaché	OUI sur le fondement de l'art.3-3-2° de la loi n°84-53
		Ingénieur Principal Ingénieur	
Instructeur.trice des autorisations d'urbanisme	A	Attaché	OUI sur le fondement de l'art.3-3-2° de la loi n°84-53
		Ingénieur	
	B	Rédacteur Principal de 1ère cl. Rédacteur Principal de 2ème cl. Rédacteur	
		Technicien Principal de 1ère cl. Technicien Principal de 2ème cl. Technicien	
Chargé.e de projet aménagement et VRD	A	Ingénieur	OUI sur le fondement de l'art.3-3-2° de la loi n°84-53
	B	Technicien Principal de 1ère cl. Technicien Principal de 2ème cl. Technicien	

Chargé.e d'opérations Gare Cœur d'Agglo	A	Ingénieur	OUI sur le fondement de l'art.3-3-2° de la loi n°84-53
	B	Technicien Principal de 1ère cl. Technicien Principal de 2ème cl. Technicien	
Ingénieur.e Eau/Assainissement	A	Ingénieur	OUI sur le fondement de l'art.3-3-2° de la loi n°84-53
Agent.e d'accueil collecte des déchets ménagers	C	Adjoint administratif Principal de 1ère cl. Adjoint administratif Principal de 2ème cl. Adjoint administratif	OUI sur le fondement de l'art.3-3-2° de la loi n°84-53
Chargé.e de mission SIG	A	Attaché	OUI sur le fondement de l'art.3-3-2° de la loi n°84-53
		Ingénieur	
	B	Rédacteur Principal de 1ère cl. Rédacteur Principal de 2ème cl. Rédacteur	
		Technicien Principal de 1ère cl. Technicien Principal de 2ème cl. Technicien	
Directeur.trice de la Communication et des Relations Extérieures	A	Attaché hors classe Attaché Principal Attaché	OUI sur le fondement de l'art.3-3-2° de la loi n°84-53

- D'approuver les modifications du tableau des effectifs selon les dispositions suivantes :

Modification de poste	**Situation antérieure**			**Situation après délibération**		
	Cat	**Grade(s)**	**Recrutement par voie contractuelle**	**Cat**	**Grade(s)**	**Recrutement par voie contractuelle**
Agent d'entretien	C	Adjoint technique principal de 1ère classe	Non	C	Adjoint technique principal de 1ère classe Adjoint technique principal de 2ème classe Adjoint technique	OUI sur le fondement de l'art.3-3-2° de la loi n°84-53
Chauffeur de Collecte des déchets	C	Agent de maîtrise principal	Non	C	Agent de maîtrise principal Agent de maitrise	OUI sur le fondement de l'art.3-3-2° de la loi n°84-53
					Adjoint technique principal de 1ère classe Adjoint technique principal de 2ème classe Adjoint technique	

22C006 - MISE A DISPOSITION DE L'INSPECTEUR HYGIENE ET SECURITE

M. VILLEMAIN :

Rapport n°6, Monsieur OUIZILLE.

M. OUIZILLE :

Mise à disposition de l'inspecteur hygiène et sécurité. C'est quelqu'un qui arrive le 1er février, qui va pouvoir accompagner les communes sur les contrôles sur site et puis pour nous soutenir dans la lutte contre l'habitat indigne qu'on connaît sur notre agglomération. C'est honnêtement assez attendu je pense par un certain nombre de communes. En tout cas, chez nous à Villers Saint Paul. Il est proposé au conseil communautaire d'adopter le contenu de la convention type qui est annexée de mise à disposition de cette inspectrice qui arrive et d'autoriser le président à signer lesdites conventions et les documents qui s'y rapportent.

M. VILLEMAIN :

Des questions ? Je n'en vois pas. Oppositions ? Abstentions ? Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'UNANIMITE, décide :

- D'adopter le contenu de la convention type de mise à disposition d'un.e inspecteur.trice hygiène et sécurité avec les communes qui en feront la demande et telle que présentée en annexe,
- D'autoriser le président à signer lesdites conventions et tout document s'y rapportant.

22C007 - SMVB - COMPTE-RENDU D'ACTIVITES 2019-2020

M. VILLEMAIN :

Monsieur DARDENNE pour le rapport n°7.

M. DARDENNE :

Bonsoir à tous. Il s'agit de prendre acte d'un compte-rendu d'activités qui concerne un de nos outils d'action économique qui s'appelle le SMVB, à savoir le Syndicat Mixte du Parc d'activités Multi-sites de la Vallée de la Brèche. C'est un syndicat qui, à l'origine, était né de la volonté de 4 communes et qui, avec les transformations institutionnelles, est passé sous la gouvernance de 2 EPCI, à savoir l'ACSO et la communauté de communes dite de la Vallée Dorée. Pour info, ce syndicat gère, dans le Liancourtois les zones d'activités à Laigneville, à Monchy Saint Eloi et une zone d'activités en projet à Mogneville et, pour ce qui concerne la partie ACSO, essentiellement le parc d'activités dit de Saulcy à Nogent-sur-Oise ainsi qu'une partie de l'aménagement de la zone d'activités sud de Nogent-sur-Oise. Alors, nous on l'appelle Nogent-Villers car nous sommes unitaires pour deux en vue de développer les quais de chargement de l'Oise. Je voulais réveiller Gérard car c'était anormal qu'il ne se soit pas encore exprimé. Je m'inquiétais pour lui.

M. VILLEMAIN :

Ne réveillez pas l'eau qui dort.

M. DARDENNE :

Donc, il s'agit de prendre en compte ce compte-rendu d'activités pour les exercices 2019-2020. Vous avez eu en annexe le compte-rendu d'activités qui a été fait. Il faut savoir que ces années ont été essentiellement marquées par la poursuite des investissements d'entretien et de développement du site ex-Desnoyers qui accueille depuis quelques années l'entreprise Montupet devenue Mac Laren Linamar sise à Laigneville ; par un certain nombre d'acquisitions réalisées sur le quai d'Amont à Nogent-sur-Oise, notamment une ancienne boîte de nuit ; par la poursuite de la commercialisation des autres zones d'activités et nous avons enregistré en 2021 une avancée importante sur le dossier de la zone d'aménagement concertée de Mogneville. Donc, toutes ces activités sont détaillées dans le rapport. Sur les aspects financiers, il faut savoir que ce SMVB comporte un budget principal et deux budgets annexes, l'un relatif à Desnoyers Linamar Mac Laren et l'autre sur l'aménagement des terrains. Pour le budget principal, deux chiffres. Il faut savoir que le budget principal a produit un excédent global de 1 560 000 € en 2020 et que l'endettement du syndicat au 31 décembre 2020 était d'un peu plus de 4 millions d'euros. Voilà. En ce qui concerne la fiscalité, il faut savoir que l'ACSO reverse chaque année à ce syndicat 100 % de la CFE, de la CVAE et de la TASCOM des établissements implantés dans les zones d'activités que j'ai évoqué pour la partie ACSO, ce qui a représenté en 2021 la somme de 382 886 €. J'ajoute qu'un travail d'audit est actuellement en cours sous l'égide de l'ACSO et de la Vallée Dorée pour étudier comment ce syndicat va pouvoir prolonger et développer son action économique dans le sens et le souhait évoqués par Jean-Pierre BOSINO tout à l'heure. Il vous est donc demandé de prendre acte de ce rapport d'activités pour les exercices 2019 et 2020.

M. VILLEMAIN :

Y-a-t-il des questions ? Je n'en vois pas. Donc, pas d'oppositions à prendre acte ? Pas d'abstentions ? Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'UNANIMITE, décide :

- De prendre acte du rapport d'activité du SMVB pour les exercices 2019 et 2020.

22C008 - RAPPORT DEVELOPPEMENT DURABLE 2021

M. VILLEMAIN :

Rapport n°8, Madame LEHNER.

Mme LEHNER :

Bonsoir à tous. C'est un rapport récurrent que nous passons tous les ans. Pour mémoire, c'est un exercice imposé à tous les EPCI de plus de 50 000 habitants et c'est l'occasion pour notre conseil communautaire de faire le bilan de nos avancées, d'évoquer aussi nos difficultés, nos enjeux dans les 5 finalités du développement durable que sont la lutte contre le changement climatique, la préservation des ressources et de la biodiversité, la cohésion sociale, l'épanouissement des êtres humains et l'économie circulaire. Malgré l'épidémie de covid, il faut noter des avancées significatives sur notre territoire. La signature notamment du CRTE, du contrat de relance et de transition écologique. L'élaboration qui est en cours du plan de mobilités. Le nouveau réseau de transports. La création d'un service de vélos à assistance électrique. Les avancées en matière également de circulations douces. Autant de mesures qui sont dédiées à réduire la place de la voiture dans notre agglomération. D'ailleurs, l'ACSO a reçu le prix de l'inter modalité par Ville, Rail & Transports en 2021. De nombreuses avancées sont notées également sur la thématique de l'eau en termes de gestion des

inondations, de gaspillage, d'amélioration du réseau pour lutter contre les fuites. De nombreuses actions sont également conduites sur la qualité de l'air intérieur avec le fonds air-bois en lien avec l'opération d'amélioration de l'habitat et des interventions de l'ATMO dans les écoles. Nous avons évidemment fait avancer notre PCAET, notre plan climat air énergie territorial. Après une phase de concertation qui aura lieu au cours de cette année, nous prévoyons une validation en fin d'année 2022. L'ACSO a également reçu le label territoire engagé pour la nature par l'Office Français de la Biodiversité. Nous lançons d'ailleurs la réalisation d'un atlas de la biodiversité. L'ACSO porte un programme de lutte contre la propagation du frelon asiatique et nous proposerons de nouvelles mesures cette année, notamment pour aider les particuliers qui découvrent des nids sur le domaine privé puisque l'intervention publique est compliquée sur le domaine privé. L'ACSO intervient en outre aux côtés du conservatoire des espaces naturels pour la gestion et la valorisation de nombreux espaces naturels sur notre territoire et à ce titre des évènements comme Les Escales contribuent à les faire découvrir. Je ne vais pas m'attarder plus parce que dans ce rapport il y a énormément de sujets qui sont abordés également sur le volet cohésion sociale et économique. A noter, néanmoins, pour conclure que nous avons les plus grandes difficultés à avancer sur la thématique des déchets dont la quantité continue d'augmenter tout comme les dépôts sauvages et ce malgré une action publique forte engagée. Donc, il faudra continuer à travailler cette thématique. Merci.

M. VILLEMAIN :

Merci Madame LEHNER pour la concision d'un rapport aussi conséquent. Des questions ou des observations ? Je n'en vois pas. Donc, je vous invite à prendre acte de ce rapport annuel. Abstentions ? Oppositions ? Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'UNANIMITE, décide :

- D'approuver le rapport relatif au bilan "développement durable" de l'année 2021.

22C009 - RAPPORT ANNUEL 2021 : SCHEMA INTERCOMMUNAL DE MUTUALISATION DES SERVICES

M. VILLEMAIN :

Rapport n°9 : Madame LEHNER.

Mme LEHNER :

Pareil, un exercice de bilan que nous devons réaliser chaque année. Pour rappel, ce schéma est entré en vigueur le 1er janvier 2019. Nous l'avons revalidé en 2020. Nous avons voulu en faire un véritable outil au service de notre projet de territoire, au service de la solidarité et comme j'aime à le dire l'intelligence intercommunale. Les avancées sont significatives en 2021 avec la création de 2 services communs ACSO/Ville de Creil : la direction générale des services et le service informatique. Nous avons fait également avancer la mutualisation du SIG dans un contexte important pour les communes avec la dématérialisation des actes d'urbanisme notamment. Le plan de formation intercommunal. Je ne vais pas vous faire la liste exhaustive puisque vous avez pris connaissance du rapport. A noter que les communes de l'ACSO développent avec de plus en plus de facilité et de fluidité la mise en réseau qui permet des avancées très importantes. C'est le cas notamment pour le groupe de travail autour de la lecture publique qui réalise, en partenariat avec la DRAC, une étude territoire qui pourrait déboucher sur un contrat territoire lecture. Je retiens également la grande qualité des échanges entre les élus et les techniciens communaux et intercommunaux. Je profite de l'occasion qui m'est donnée de présenter ce rapport pour les remercier car leur contribution est très importante. Et je reste évidemment vigilante et à l'écoute des communes concernant les difficultés ou interrogations qui

peuvent se poser et à l'écoute des besoins qui pourraient également se présenter. La mutualisation est et doit rester un outil aux formes variables s'adaptant aux besoins pour améliorer la qualité du service rendu aux habitants et pour faciliter la vie des communes et non les déposséder. Merci.

M. VILLEMAIN :

Merci Madame LEHNER. Des observations ? Oui Jean-Pierre.

M. BOSINO :

Je vais redire ce que j'ai dit au bureau mais je pense que c'est important parce que ça va dans le sens de ce que vous avez présenté Monsieur le président, Alexandre OUIZILLE sur le débat d'orientations budgétaires et ce qui bouge dans notre agglomération. Je pense que ce schéma de mutualisation sur l'agglomération, il faut le prendre dans toute sa dimension d'autant plus qu'on a eu quand même quelques esprits chagrins ici et là qui considéraient qu'on ne faisait rien en termes de mutualisation, on ne faisait rien en termes de coopération puisqu'on ne considérait la coopération qu'à travers le transfert de compétences. La démonstration avec ce que vient de nous présenter Sophie LEHNER au travers du schéma de mutualisation, des avancées importantes ont été faites dans le travail que nous faisons ensemble et il y en a d'autres évidemment qui viendront et c'est très important. Ceci étant, je l'ai dit aussi au bureau donc je le redis là, on n'est pas obligé de transformer toutes les mutualisations de services en services communs. Il y a des choses qui peuvent rester effectivement de l'ordre de la mutualisation sans que cela ne devienne service commun et encore moins transfert de compétence puisque Sophie LEHNER a terminé là-dessus. On ne confond pas mutualisation et transfert de compétence.

M. VILLEMAIN :

Merci. Donc, même chose, s'il n'y a plus d'observations ou de questions, je vous demande de prendre acte de ce rapport. Pas d'oppositions ? Pas d'abstentions ? Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'UNANIMITE, décide :

- D'approuver le présent rapport annuel présentant l'avancement du schéma intercommunal de mutualisation des services en 2021 ;
- De définir des propositions de nouvelles thématiques qui pourraient être étudiées par les services municipaux et communautaires en 2022, dans l'objectif de créer de nouvelles fiches-action au sein du schéma intercommunal de mutualisation des services de l'ACSO ;
- De confirmer que les échanges et réflexions menées au cours de la dernière période dans le cadre de l'habitat indigne (action 9), du système d'information géographique (action 10) et du réseau de la lecture publique (action 14) mettent en évidence soit des besoins communs ou des problématiques partagées, qui feront l'objet en 2022 de priorités à l'échelle des 11 communes.

22C010 - DEPLOIEMENT DE PASS NUMERIQUES : BILAN DE L'EXPERIMENTATION, PROLONGATION DU DISPOSITIF ET EXTENSION DU CADRE DE DISTRIBUTION

M. VILLEMAIN :

Madame LEHNER pour le rapport n°10.

Mme LEHNER :

Oui, notre pass numérique. Pour rappel, nous avons lancé ce dispositif dans le cadre de la feuille de route numérique que nous avons lancée en 2019. Je pense que je n'ai pas besoin de vous expliquer à quel point les conditions dans lesquelles nous l'avons lancée ont été difficiles avec l'épidémie de covid-19. Il était néanmoins important que nous en fassions le bilan au bout de deux années même si celui-ci n'est vraiment pas, soyons honnêtes, à la hauteur de nos espérances en termes de chiffres. Il me semble important de souligner que nous avons néanmoins noué un partenariat de grande qualité avec les acteurs du territoire, qu'ils soient prescripteurs ou formateurs. Nous les rencontrons régulièrement. Et je ne pense pas que ce soit le moment de baisser les bras car ce sujet de la fracture numérique reste une problématique très importante pour nos habitants. Des évolutions et des adaptations sont possibles, aussi, nous proposons d'étendre et même de recalibrer le réseau d'acteurs en intégrant notamment l'équipe du tiers-lieu qui prend place sur notre territoire petit à petit et que nous sommes en train de développer. Et nous proposons également de ne plus restreindre aux seuls QPV, quartiers prioritaires de la ville, cet outil même si les habitants de ces quartiers resteront évidemment le cœur de cible. Enfin, il est important que vous sachiez que nous travaillons avec Arctic qui est le prestataire de l'Etat et qui fixe les règles de gestion d'attribution d'utilisation de ces chèques pass numériques et ils font eux-mêmes une étude d'impact actuellement puisqu'il s'agit d'une expérimentation nationale et ils pourront être amenés à nous proposer des ajustements et des évolutions de l'outil dont je vous tiendrai bien évidemment informés.

M. VILLEMAIN :

Je vous remercie. Des questions ? Des abstentions ? Des oppositions ? Je n'en vois pas. Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'UNANIMITE, décide :

- De prendre connaissance du rapport sur l'utilisation des pass numériques entre 2019 et 2021 ;
- D'autoriser l'élargissement des profils des bénéficiaires pour 50% des pass à des jeunes de 16 à 25 ans et des demandeurs d'emploi ne résidant pas dans un quartier prioritaire de la politique de la ville ;
- D'approuver la convention-type de partenariat entre l'Agglomération Creil Sud Oise et chaque future structure de distribution partenaire ;
- D'approuver les avenants prolongeant les conventions de partenariat entre l'Agglomération Creil Sud Oise et chaque structure de distribution partenaire, signées dans le cadre de l'ordonnance n°2020-391 du 1er avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19, et notamment son article 1 ;
- D'autoriser le Président à signer les conventions et les avenants avec chaque structure de distribution partenaire ainsi que tous les documents y afférents.

22C011 - MODIFICATION DES STATUTS DU SIVT

M. VILLEMAIN :

Statuts du SIVT. Je ne vais pas reprendre la longue énumération du contentieux que nous avions avec l'Entente Oise Aisne. L'agence de bassin voulait profiter d'une de nos erreurs, puisque nous avions

voté deux délibérations qui étaient un peu contraires et pour pouvoir faire main basse sur le syndicat de la vallée du Thérain. Nous avions été alertés par nos deux représentants de l'époque, Jean-Jacques DAUBRESSE et Jean-Michel DARSONVILLE. Et nous avons mené pendant plus d'une année un combat relativement dur voire âpre d'argumentations et autres, soutenus comme je tiens à le souligner par les services de la préfecture de Beauvais et le préfet LEBLANC. Voilà. En politique, j'ose dire intelligente, nous nous sommes rencontrés avec le président de l'Entente au bout de quelques années. Ils avaient été jusqu'à intenter un procès au tribunal administratif pour que l'arrêté du préfet soit cassé. Bon, après réflexion, le président de l'Entente m'a demandé de pouvoir discuter d'une sortie par le haut des deux organisations et c'est ce que nous avons fait et cette délibération modifie les statuts du SIVT pour nous permettre d'être en conformité. C'est-à-dire que le SIVT va s'occuper de la vallée du Thérain, donc on ajoute un certain nombre de communes. On précise les communes qui bordent le Thérain dans la traversée de notre agglomération et on réaffirme que l'Entente est bien l'organe qui va s'occuper de la lutte contre les inondations dans notre agglomération. Voilà. Donc, on se met en conformité. L'Entente a pris une délibération annulant l'ancienne. Donc, c'est un conflit qui trouve une issue intelligente puisque tout le monde sort par le haut. Voilà. Et auparavant, ils ont annulé, bien sûr, le recours. Donc, je vous propose de voter ce changement de statuts pour faire en sorte qu'on puisse refermer ce dossier contentieux. Y-a-t-il des questions ? Des oppositions ? Des abstentions ? Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'UNANIMITE, décide :

- D'approuver le projet de nouveaux statuts du Syndicat des Intercommunalités de la Vallée du Thérain annexés à la présente délibération.

22C012 - CONVENTION RELATIVE AUX CHEMINS DE RANDONNEE PEDESTRE ETABLIE AVEC LE COMITE DEPARTEMENTAL DE RANDONNEE PEDESTRE DE L'OISE – ANNEE 2022

M. VILLEMAIN :

Rapport n°12, Monsieur BLARY.

M. BLARY :

Cela concerne une nouvelle convention entre l'agglomération et le comité départemental de randonnée pédestre de l'Oise (CDRP60). Une première convention a été passée en 2020 concernant le balisage des chemins de randonnée. En 2021, une deuxième convention a été établie pour rédiger les fiches de randonnée et la signalétique. Cela n'a pas pu être réalisé entièrement donc pour 2022 une nouvelle convention doit être passée pour poursuivre le travail engagé en 2021 : accompagnement et assistance de l'ACSO dans le cadre de la refonte de la signalétique informative directionnelle, à partir de l'année 2022 pour une durée de 4 ans. Pour 2022, il est prévu d'identifier les points problématiques nécessitant l'implantation de signalétique directionnelle à définir (nature et nombre à prévoir) ; d'aider à la rédaction des fiches randonnée (descriptif de chaque parcours de randonnée à figurer sur les supports réalisés par l'ACSO destinés aux randonneurs et aux promeneurs) et d'aider au choix définitif de la signalétique. Donc, les interventions seront facturées à hauteur de 120 € par parcours frais de déplacements compris et de 40 € par réunion frais de déplacements compris. En outre, le CDRP60 apportera son concours à l'ACSO dans le cadre de la définition de nouveaux parcours de randonnée, de nouvelles variantes ou de modifications de parcours. Chaque intervention sera facturée 120 €, frais de déplacement compris, il pourra être ajouté un forfait de 40 € par réunion pour analyse d'un ou plusieurs circuits. Ensuite, toute nouvelle intervention exceptionnelle sollicitée par l'ACSO pour réfection-entretien du balisage sera facturée 11 € le kilomètre, matériel inclus mais hors

indemnités de déplacement qui feront l'objet d'une facturation supplémentaire. Au total, l'ACSO versera la somme de 1 100 € maximum au CDRP60, sur présentation de justificatifs et de factures.

M. VILLEMAIN :

Merci Monsieur BLARY. Y-a-t-il des questions ? Des oppositions ? Des abstentions ? Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'UNANIMITE, décide :

- De prendre connaissance de la convention relative aux chemins de randonnée pédestre à établir avec le Comité Départemental de Randonnée Pédestre de l'Oise pour l'année 2022 et d'en approuver les termes ;
- D'accepter de régler au Comité Départemental de Randonnée Pédestre de l'Oise la somme de 1 100 € maximum pour les prestations réalisées ;
- D'autoriser M. le Président de l'ACSO ou son représentant à signer la convention relative aux chemins de randonnée pédestre à établir avec le Comité Départemental de Randonnée Pédestre de l'Oise pour l'année 2022.

M. VILLEMAIN :

Avant de clore ce conseil communautaire qui a été très important mais qui a été rapide, je voudrais vous présenter Madame Fabienne CLAIRVILLE qui est notre nouvelle directrice de l'environnement. Elle est arrivée il y a quelques jours. On a été la chercher très, très loin puisqu'elle faisait partie des services de la Préfecture de Beauvais. Elle était à l'Equipement. Donc, vous voyez que les services de l'Etat connaissent le chemin de l'ACSO et ils doivent s'y trouver bien lors de leurs réunions puisqu'ils demandent à venir ici. Bienvenue encore une fois Fabienne parmi nous. Et nous ne participons pas au démantèlement des services de l'Etat mais nous essayons de récupérer les richesses de l'Etat. Richesses dont il nous a spoliés par moment. Voilà. Merci et bonne soirée.